

**DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU SUPPORT TEMPORAIRE EN UNITÉS DE COMPTE
CORALIUM TRANSATLANTIC (CODE ISIN : FRO01400DON7)
PROPOSÉ DANS LE CADRE DU CONTRAT INDIVIDUEL D'ASSURANCE SUR LA VIE SÉLECTION CINTO
ET DU CONTRAT INDIVIDUEL DE CAPITALISATION SÉLECTION CINTO CAPI**

**POUR TOUT INVESTISSEMENT SUR LE SUPPORT EN OBJET, LE PRESENT DOCUMENT SIGNE PAR LE(S)
SOUSCRIPTEUR(S) DOIT ETRE RECEPTIONNÉ PAR L'ASSUREUR AVANT 12H LE 14/06/2023.**

Une information complète sur le support en unités de compte représenté par le Fonds Commun de Placement (FCP) à capital non garanti CORALIUM TRANSATLANTIC, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 03/11/2022 avec la classification « Fonds à formule » notamment les facteurs de risques inhérents au support en unités de compte représenté par le fonds à formule non garanti ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) présentant les informations essentielles du fonds à formule CORALIUM TRANSATLANTIC.

Ces documents sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France – 75648 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante ClientServicingAM@natixis.com.

Il est recommandé aux investisseurs de lire attentivement le DICI avant tout investissement sur le produit.

L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux Titres de créance sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial.

INTRODUCTION

Les dispositions énoncées ci-dessous viennent en dérogation des conditions générales des contrats d'assurance vie et de capitalisation lorsque celles-ci sont différentes. Les autres caractéristiques restent inchangées.

CORALIUM TRANSATLANTIC est un support temporaire en unités de compte disponible du 03/01/2023 au 21/06/2023. Il est proposé dans la limite de l'enveloppe disponible. Pour cette raison, les investissements sur ce support sont subordonnés à l'accord de l'assureur.

Ce support est éligible au contrat d'assurance sur la vie SÉLECTION CINTO et au contrat de capitalisation SÉLECTION CINTO CAPI (hors PEA et PEA PME/ETI) dans le cadre du mode de gestion « Gestion Libre ».

Le support CORALIUM TRANSATLANTIC est représenté par un fonds à formule à capital non garanti géré par Natixis Investment Managers International et agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 03/11/2022.

INVESTISSEMENT SUR LE SUPPORT

Le(s) souscripteur(s) peut (peuvent) investir sur ce support en unités de compte, soit lors de la souscription du contrat, soit à l'occasion d'un versement de prime complémentaire.

Les versements libres programmés de primes ne sont pas autorisés sur ce support.

Pour les personnes physiques, si l'investissement sur le support CORALIUM TRANSATLANTIC est réalisé à la souscription alors que la période de commercialisation restante est inférieure à 30 jours, le support sera alors investi immédiatement sans passage par le support monétaire d'attente.

Le(s) souscripteur(s) peut (peuvent) également accéder au support temporaire dans le cadre d'un arbitrage en désinvestissement :

- Du support en euros selon les modalités définies dans les conditions générales du contrat,
- D'un support permanent en unités de compte,
- D'un support temporaire échu.

Les frais sur versement et les frais sur encours indiqués dans votre proposition d'assurance ou projet de contrat sont applicables au support CORALIUM TRANSATLANTIC.

VALORISATION DU CAPITAL

Pour l'opération d'investissement sur le support CORALIUM TRANSATLANTIC dans le cadre d'un versement initial ou libre ou d'un arbitrage, la valeur de l'unité de compte retenue est le prix d'émission tel qu'indiqué dans le prospectus, ou la term-sheet et la brochure commerciale selon les modalités définies dans le contrat SÉLECTION CINTO et dans le contrat SÉLECTION CINTO CAPI.

L'entreprise d'assurance ne donne aucune garantie au(x) souscripteur(s) notamment en ce qui concerne la durée, la valeur de remboursement ou le rendement du support temporaire en unités de compte représenté par le fonds à formule à capital non garanti CORALIUM TRANSATLANTIC.

En cas de rachat ⁽¹⁾⁽²⁾ du support, d'arbitrage ⁽¹⁾⁽²⁾ en désinvestissement de ce support ou de décès ⁽¹⁾ du souscripteur qui dénoue le contrat d'assurance sur la vie avant la date d'échéance du support, il existe un risque de perte en capital. À l'échéance, il existe un risque de perte en capital selon les conditions définies dans le document décrivant les caractéristiques principales du support.

Les éventuels coupons seront réinvestis automatiquement et sans frais sur le support en euros du contrat en vigueur à cette date. Ils ne sont acquis qu'aux souscripteurs toujours détenteurs du support CORALIUM TRANSATLANTIC à la date de paiement. Aucun prorata ne sera effectué dans le cas contraire.

DISPONIBILITE DU CAPITAL

- Conditions de désinvestissement du support temporaire en unités de compte pendant la période de commercialisation, soit jusqu'au 21/06/2023 inclus : la sortie par arbitrage ou par rachat partiel n'est pas autorisée ⁽³⁾.
- Conditions de désinvestissement du support temporaire en unités de compte du 22/06/2023 au 02/07/2031 inclus : la sortie par rachat partiel ou total, ainsi que la sortie par arbitrage sont autorisées.

Les options d'arbitrage automatique ⁽¹⁾ (Investissement Progressif, Sécurisation des Plus-Values, Stop Loss, Relatif et Répartition Constante) ne sont pas autorisées sur ce support. L'option Rachats Partiels Programmés ⁽¹⁾ n'est pas autorisée sur ce support.

ÉCHEANCE DU SUPPORT

À la date d'échéance du support, soit le 03/07/2031, la valeur de rachat acquise sur le support CORALIUM TRANSATLANTIC est automatiquement investie sans frais par l'assureur sur le support en unités de compte monétaire OSTRUM CASH EURIBOR, ou tout autre support de même nature venu en remplacement dudit support, sauf indication contraire du souscripteur.

En cas de remboursement automatique anticipé du support, le 3 juillet 2025, 2 juillet 2026, 1er juillet 2027, 29 juin 2028, 5 juillet 2029 et 4 juillet 2030., le montant du remboursement est automatiquement investi sans frais par l'assureur sur le support en unités de compte monétaire OSTRUM CASH EURIBOR, ou tout autre support de même nature venu en remplacement dudit support, sauf indication contraire du souscripteur.

(1) Selon les conditions générales dans le cadre de Sélection Cinto

(2) Selon les conditions générales dans le cadre de Sélection Cinto Capi

(3) Par l'assureur dans le cadre du contrat Sélection Cinto ou Sélection Cinto Capi

Valeurs de rachat au terme des 8 premières années d'un investissement sur un support en unités de compte représenté par un FCP suivi d'un arbitrage sur un support en unités de compte monétaires

Le calcul des valeurs de rachats personnalisées dans les conditions particulières n'étant pas adapté à ce type de support, les informations générales ci-dessous précisent les valeurs de rachat accompagnées de simulations, qui constituent l'information précontractuelle sur les valeurs de rachat pour ce support.

Les valeurs de rachat sont données en l'absence de garantie plancher optionnelle en cas de décès.

1. Lorsque le support se poursuit jusqu'à l'échéance

Le tableau ci-dessous présente les valeurs de rachat réalisées, hors coupons versés sur le support en euros, pour un versement initial de prime net de frais sur versement sur les supports en unités de compte en mode de gestion « Gestion Libre » en tenant compte des hypothèses particulières suivantes :

- Taux de frais sur versement : 3%
- Taux annuel de frais sur encours du support en unités de compte : 1,80% maximum
- Les valeurs de rachat des supports en unités de compte sont données pour un nombre d'unités de compte générique initial de 100 équivalent à une prime nette versée de 100 €
- Valeur de conversion théorique : une unité de compte pour un euro
- Hypothèse de gain au moment de la conversion : 0%
- Au terme des 8 premières années

Année	Somme des primes brutes versées	Somme des primes nettes versées	Valeurs de rachat du support en unités de compte
			Nombre d'unités de compte
Souscription	103,09 €	100,00 €	100,00000
1	103,09 €	100,00 €	98,20000
2	103,09 €	100,00 €	96,43240
3	103,09 €	100,00 €	94,69662
4	103,09 €	100,00 €	92,99208
5	103,09 €	100,00 €	91,31822
6	103,09 €	100,00 €	89,67449
7	103,09 €	100,00 €	88,06035
8	103,09 €	100,00 €	86,47527

2. En cas de remboursement automatique anticipé

L'émetteur du FCP peut procéder à un remboursement par anticipation du support à une échéance plus courte que l'échéance finale envisagée. Dans ce cas de remboursement automatique anticipé, des simulations sont données à titre d'exemple. L'arbitrage sur une unité de compte monétaire aura alors lieu à l'échéance anticipée du support temporaire, c'est ce qu'illustre le tableau de valeurs de rachat ci-après qui complète sur ce point les simulations précédentes.

Les simulations sont réalisées pour un versement initial de prime net de frais sur versement sur les supports en unités de compte en mode de gestion « Gestion Libre » en tenant des hypothèses particulières suivantes :

- Taux de frais sur versement : 3 %
- Taux annuel de frais sur encours du support en unités de compte : 1,80 % maximum
- Pour le FCP, les valeurs de rachat des supports en unités de compte sont données pour un nombre d'unités de compte générique initial de 100, équivalent à un versement de prime net versé de 100€. Pour le support en unités de compte monétaire, les valeurs de rachat des supports en unités de compte monétaire sont données pour un nombre d'unités de compte générique initial de 100 équivalent à la valeur de remboursement anticipé ;
- Valeur de conversion théorique : une unité de compte pour un euro
- Hypothèse de gain au moment de la conversion : 0%
- Lors du passage sur le support en unités de compte, valeur de remboursement anticipé : 100 €.

FCP : valeurs de rachat en nombre d'unités de compte en cas de remboursement anticipé :

- Le FCP à capital non garanti est choisi à la souscription du contrat.
- Au moment du remboursement du support, le nombre d'unités de compte est converti en unités de compte monétaires.
- Les valeurs de rachat, hors coupons versés sur le support en euros, des frais annuels sur encours, et suivant le scénario et les hypothèses indiqués ci-dessus, sont les suivantes.

Année	Année de remboursement anticipé du FCP						
	1	2	3	4	5	6	7
Souscription	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
1	98,20000	98,20000	98,20000	98,20000	98,20000	98,20000	98,20000
2		96,43240	96,43240	96,43240	96,43240	96,43240	96,43240
3			94,69662	94,69662	94,69662	94,69662	94,69662
4				92,99208	92,99208	92,99208	92,99208
5					91,31822	91,31822	91,31822
6						89,67449	89,67449
7							88,06035

- Lors du remboursement automatique anticipé, la valeur de remboursement du FCP résulte du mécanisme décrit au paragraphe : MÉCANISME DE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION.
- Support en unité de compte : valeurs de rachat en nombre d'unités de compte, suite à la conversion de la valeur de remboursement :**
- Le tableau ci-dessous présente les valeurs de rachat après réinvestissement de la valeur de remboursement du FCP sur un support en unités de compte monétaire :

Année	Année de réinvestissement anticipé sur le support monétaire						
	1	2	3	4	5	6	7
Souscription							
1	100,00000						
2	98,20000	100,00000					
3	96,43240	98,20000	100,00000				
4	94,69662	96,43240	98,20000	100,00000			
5	92,99208	94,69662	96,43240	98,20000	100,00000		
6	91,31822	92,99208	94,69662	96,43240	98,20000	100,00000	
7	89,67449	91,31822	92,99208	94,69662	96,43240	98,20000	100,00000
8	88,06035	89,67449	91,31822	92,99208	94,69662	96,43240	98,20000

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Ces valeurs ne tiennent pas compte des éventuelles opérations ultérieures (versements de primes, rachats, arbitrages, excepté l'arbitrage réalisé à l'issue du délai d'attente).

Le prélèvement des frais sur encours annuels explique la réduction progressive du nombre minimum d'unités de compte. La valeur de rachat d'un support en unités de compte résulte de la multiplication du nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la date de valorisation du rachat.

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur ; la valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. En outre, les prélèvements effectués sur les supports en unités de compte au titre des frais sur encours ne sont pas plafonnés en nombre.

Ces valeurs de rachat sont données hors prélèvements sociaux et fiscaux.

DOCUMENT DE CONSENTEMENT RENFORCÉ

Souscripteur (souscriptrice/ co-ouscripteurs) :

Contrat n° :

J'atteste (nous attestons) avoir reçu le Document d'Informations Clé pour l'Investisseur, le prospectus et la brochure commerciale] décrivant les caractéristiques principales du support CORALIUM TRANSATLANTIC.

L'assureur, CNP Assurances, vous invite à prendre attentivement connaissance de ce document ainsi que des risques décrits ci-dessous avant toute décision d'investissement.

L'assureur vous recommande d'interroger ensuite votre conseiller afin de vérifier votre bonne compréhension des mécanismes du support CORALIUM TRANSATLANTIC et d'examiner avec lui l'adéquation de ce support avec vos besoins.

Risque de perte en capital :

Avant la date de remboursement final, la valeur du support temporaire en unités de compte CORALIUM TRANSATLANTIC est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement financier. La valeur du support temporaire en unités de compte CORALIUM TRANSATLANTIC peut évoluer à la hausse comme à la baisse.

En cas d'aléas financiers : CORALIUM TRANSATLANTIC n'offre aucune garantie du capital investi. À la date de remboursement final, le(s) souscripteur(s) peut (peuvent) donc perdre tout ou partie du capital investi si, à la date de constatation finale, le niveau de **L'indice S&P Transatlantic 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement (dividendes net réinvestis, diminué d'un taux forfaitaire de 5 % par an) est en baisse de plus de 40 % par rapport au niveau initial.**

En cas de sortie anticipée : Une sortie du support temporaire en unités de compte CORALIUM TRANSATLANTIC avant la date de remboursement final (y compris, le cas échéant, lors d'une date de remboursement anticipé alors que les conditions de déclenchement du remboursement anticipé ne sont pas réunies), s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché du jour. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

CORALIUM TRANSATLANTIC présente donc un risque de perte en capital non mesurable a priori, pouvant aller jusqu'à la totalité du capital investi, notamment dans les deux cas suivants :

- lorsque le(s) souscripteur(s) est (sont) contraint(s) de réaliser un arbitrage ou un rachat total ou partiel sur son (leur) contrat d'assurance vie ou de capitalisation avant la date de remboursement final (y compris, le cas échéant, lors d'une date de remboursement anticipé alors que les conditions de déclenchement du remboursement anticipé ne sont pas réunies) ;
- en cas de décès du souscripteur qui dénoue le contrat avant la date de remboursement final (y compris, le cas échéant, lors d'une date de remboursement anticipé alors que les conditions de déclenchement du remboursement anticipé ne sont pas réunies).

Risque de contrepartie :

Le fonds à formule à capital non garanti CORALIUM TRANSATLANTIC sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme (contrats d'échange ou de swap) conclus avec un (des) établissement(s) financier(s). Le remboursement en cours de vie ou à la date de remboursement final du support temporaire en unités de compte CORALIUM TRANSATLANTIC est subordonné au fait que par cet (ces) établissement(s) ne puisse(nt) honorer ses (leurs) engagement(s) au titre de ces instruments, pendant la durée de la formule ou à son échéance. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation de contrats financiers est couvert par Natixis Investment Managers International à l'échéance.

Risque de marché et de liquidité :

Risque lié aux marchés actions / indiciels : Le mécanisme de remboursement du support temporaire en unités de compte CORALIUM TRANSATLANTIC est lié à l'évolution de l'indice S&P Transatlantic 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement (dividendes net réinvestis, diminué d'un taux forfaitaire de 5 % par an), et donc à l'évolution des marchés

actions. Dès lors, toute baisse peut provoquer la baisse de la valeur de remboursement du support temporaire en unités de compte CORALIUM TRANSATLANTIC.

Risque lié aux marchés de taux : Avant la date de remboursement (anticipé ou final, selon le cas), une hausse des taux d'intérêt de maturité égale à la durée de vie restante du support temporaire en unités de compte CORALIUM TRANSATLANTIC provoquera une baisse de sa valeur.

Risque lié à la volatilité : Avant la date de remboursement (anticipé ou final, selon le cas), une hausse de la volatilité de l'indice S&P Transatlantic 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement (dividendes net réinvestis, diminué d'un taux forfaitaire de 5 % par an) provoquera une baisse de la valeur du support temporaire en unités de compte CORALIUM TRANSATLANTIC.

J'ai bien compris que :

1. Le support en unités de compte représenté par Le fonds à formule à capital non garanti CORALIUM TRANSATLANTIC est basé sur l'indice S&P Transatlantic 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement.
L'indice S&P Transatlantic 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement est un indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % d'indice par an. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice et la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées). Le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
2. Le support en unités de compte représenté par le fonds à formule à capital non garanti CORALIUM TRANSATLANTIC prévoit le fonctionnement suivant :

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION

À la date de constatation initiale, on détermine le niveau initial de référence qui correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 29, 30 juin et 3 juillet 2023.

- De l'année 2 à 7, à chaque date d'observation annuelle si le niveau de l'indice n'a pas baissé par rapport à son niveau initial, le support prend automatiquement fin par anticipation et le souscripteur reçoit ⁽¹⁾ à la date de remboursement automatique anticipé : **l'intégralité du capital net investi augmenté d'un gain de 8,5 % par année écoulée, diminué des frais annuels sur encours prélevés par réduction du nombre d'unités de compte.**
- Sinon le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 27 juin 2031, dans le cas où le support n'a pas été remboursé par anticipation, on observe le niveau final de l'indice par rapport à son niveau initial :

- Si le niveau de l'indice est en hausse ou n'a pas baissé par rapport à son niveau initial, alors le souscripteur reçoit ⁽¹⁾ le 03/07/2031 : **l'intégralité du capital net investi, augmenté d'un gain de 66 %, diminué des frais annuels sur encours prélevés par réduction du nombre d'unités de compte;**
- Si le niveau de l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial mais n'a pas baissé de plus de 40 % (inclus), alors le souscripteur reçoit ⁽¹⁾ le 03/07/2031 : **l'intégralité du capital net investi diminué des frais annuels sur encours prélevés par réduction du nombre d'unités de compte ;**
- Si le niveau de l'indice clôture en baisse de plus de 40 % (exclu) par rapport à son niveau initial, le souscripteur reçoit ⁽¹⁾ le 03/07/2031 : **le capital initial net investi diminué de la baisse de l'indice S&P Transatlantic 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement et diminué des frais annuels sur encours prélevés par réduction du nombre d'unités de compte. Le souscripteur subit dans ce scénario une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice S&P Transatlantic 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement celle-ci pouvant être partielle ou totale.**

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique.

DÉCLARATION DU SOUSCRIPTEUR / CO-SOUSCRIPTEUR

« Avant de choisir le support temporaire en unités de compte représenté par le fonds à formule à capital non garanti CORALIUM TRANSATLANTIC, je me suis assuré(e), grâce aux informations et conseils, délivrés par mon conseiller, avoir bien compris la nature du support et de ses risques.

Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et compris les termes des documents remis à savoir le Document d'Informations Clé pour l'Investisseur, le Prospectus et la brochure commerciale décrivant les caractéristiques principales du support CORALIUM TRANSATLANTIC.

Je reconnais avoir bien pris connaissance des avertissements précisés ci-dessus et avoir pleinement appréhendé la nature du support financier choisi ainsi que les risques afférents et notamment le risque de perte éventuelle d'une part ou de la totalité du capital investi à tout instant et notamment en cas de sortie anticipée, y compris en cas de décès.

En choisissant ce support, j'accepte de prendre les risques de perte en capital afférents. »

Souscripteur	Co-souscripteur
Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus	Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date & signature :	Date & signature :